



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



PROJET D'ETABLISSEMENT

Validité de janvier 2023 à décembre 2027

**Crèche « Baie des Anges » – Archet 1
CHU de NICE**

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

- 1-Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- 2-Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté de la structure,
- 3-Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental se sont associés afin de fournir aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants un modèle de projet d'établissement mis à jour.

Afin de faciliter le travail partenarial, l'utilisation de ces documents revêt un caractère **obligatoire** dans le département des Alpes Maritimes et sera actualisé au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel :

1. Présentation de l'établissement ou du service

1.1- Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.1.1-Identification de la structure

- Nom de la structure : Crèche Baie des Angés
- SIREN : 26060070500040
- Statuts : crèche hospitalière
- Adresse : 128 route de Saint-Antoine de Ginestière 06200 Nice
- Téléphone : 04.92.03.57.27
- Mail de l'établissement Creche.BaieDesAnges@chu-nice.fr

1.1.2-Identification du gestionnaire :

- Nom de la structure gestionnaire : CHU de Nice
- SIREN : 260600705
- Statuts : Etablissement public
- Adresse : 4 avenue Reine Victoria CS91179, 06003 Nice Cedex 1
- Téléphone : 04 92 03 58 16
- Mail : .drh-qvct@chu-nice.fr

1.2-Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.2.1-Type et catégorie d'établissement correspondante :

Très grande crèche : Accueil supérieur ou égal à 60 places

1.2.2- Nature de l'accueil :

- X Régulier
- X Occasionnel
- X Urgence

2-Le Projet éducatif

Le projet éducatif des crèches hospitalières du CHU de NICE s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif, émotionnel et intellectuel de celui-ci.

L'objectif est de faire de l'accueil de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire et se développer sereinement.

Il est important d'établir avec chacun d'entre eux une relation constructive basée sur le respect mutuel, l'écoute, la responsabilisation et la participation.

La relation de confiance se construit également avec la famille de l'enfant dans un accompagnement à la parentalité bienveillant.

Chaque membre de l'équipe a pour mission de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant tout en lui offrant la sécurité affective nécessaire à son bien-être en l'absence de ses parents, mais sans se substituer à eux.

Pour mener à bien ces missions, plusieurs moyens seront mis en œuvre lors des différents moments qui rythment la vie en crèche décrits dans le projet d'accueil tout en s'appuyant sur la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant et la Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et ruptures identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux sages et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination sociale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la Branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité vis-à-vis que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut, notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les restrictions au port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropréhension de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formation, de création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la Branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la Branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015.



Les valeurs portées par l'équipe de la structure garantissent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité

Parmi les principes de ces Chartes, l'équipe de la structure Baie des Anges a travaillé sur les valeurs et les engagements suivants :

➤ L'accueil et le respect de l'enfant et de sa famille/ le non jugement :

Principes N° 1 et 3 : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille » ; « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

Accueillir un enfant en crèche c'est aussi accueillir ses parents, qui sont porteurs d'un projet pour lui, porteurs de valeurs, d'une histoire qu'il faut pouvoir comprendre. C'est les reconnaître en tant qu'acteurs dans l'éducation de leur enfant et s'appuyer sur leurs compétences.

Il s'agit pour l'équipe de construire une relation de confiance mutuelle dans l'intérêt de l'enfant. Cette coéducation se tisse au fil des jours dans une continuité d'attention, de soins entre la maison et la crèche. Elle se situe dans la complémentarité, le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre dans sa culture et dans sa manière de vivre.

La structure peut être un lieu d'accueil pour un enfant en situation de handicap en mettant en place un accompagnement spécifique grâce au projet d'accueil individualisé (PAI). Cet accompagnement se fait en partenariat avec la famille, le médecin traitant ou les institutions médico-sociales spécialisées si nécessaire.

➤ Inclure l'écologie et le développement durable au sein de la crèche :

Principe N°6 : « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

- La crèche dispose d'un potager partagé accessible au personnel et à l'enfant accompagné de ses parents. Des jardinières sont à disposition de l'enfant dans le cadre d'activités ludiques. Cela permet à l'enfant d'être sensibilisé à son environnement naturel et d'être au contact de la nature par le biais d'ateliers jardinage. Jardiner en crèche participe pleinement à la formation des adultes de demain qui devront être plus respectueux de leur environnement, cela favorise leur conscience écologique et leur transmet les bonnes habitudes. L'objectif est de familiariser l'enfant, dès son plus jeune âge aux plantes, à la terre.
- Le thème de l'alimentation peut-être aussi abordé avec la découverte du goût lors d'ateliers dégustation d'herbes aromatiques ou légumes. De plus, le CHU est inscrit dans une démarche qualitative alimentaire en lien avec la Loi EGAlim qui prône une alimentation saine, durable et accessible à tous, dans le respect du bien être physiologique, animal et environnemental.
- La démarche THQSE, Très Haute Qualité en Santé Environnementale est aussi un axe de travail pour l'équipe de la Baie des Anges.

Le but des professionnels de la crèche est d'accompagner l'enfant dans son éveil et de stimuler sa curiosité. Mais aussi de lui transmettre les bons gestes pour préserver un monde durable. C'est aussi le point de départ des liens qu'il tissera tout au long de sa vie avec son alimentation, le monde végétal et son environnement.

➤ L'accompagnement des équipes et la formation

Principes N°9 et 10 : « Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter, et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. » ; « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

- Diverses actions de formation sont menées afin de soutenir les équipes et de valoriser leur travail : formations professionnelles, abonnement à des revues spécialisées petite enfance par exemple.
- La crèche accompagne les équipes dans la recherche de solution et l'élaboration de projets. A ce titre une évaluation des pratiques professionnelles sera mise en place en 2023.

L'accompagnement des professionnels a pour objectif de motiver et dynamiser une équipe pluridisciplinaire. Pour cela, elle vise à :

- ✓ Garantir les échanges interprofessionnels, favoriser une communication interne adaptée.
- ✓ Promouvoir la formation professionnelle au sein de notre établissement.
- ✓ Veiller à ce que les conditions de travail soient optimum.

3-Projet social

Au-delà des valeurs portées par l'équipe via le projet éducatif, le projet social prend en compte les caractéristiques de l'environnement de la structure et les actions mises en place répondent aux besoins des familles.

Pour ce faire il précise :

- Les caractéristiques sociales du territoire sur lequel la structure est implantée ;
- Les actions mises en place avec les équipements et partenaires implantés sur ce territoire pour accompagner les familles et les enfants ;
- Les modalités de participation des familles à la vie de la structure et notamment les actions de soutien à la parentalité proposées ;
- Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des difficultés d'être accueillies dans la structure ;
- Les dispositions prises afin d'inscrire l'activité de la structure dans une démarche en faveur du développement durable.

3.1-Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

3.1.1-Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

La structure se trouve en milieu urbain, au sein du quartier Ouest de la Ville de Nice et des communes environnantes. Ce territoire comprend les quartiers suivants : Arénas, Aéroport, la Californie, St Marguerite, Magnan, St Antoine de Ginestière, St Isidore, St Roman de Bellet.

D'une superficie de 2270 hectares et peuplés de plus de 33000 habitants, ce territoire comprend 2 secteurs bien distincts :

1^{er} secteur : Le bord de mer : Aéroport, Arénas, La Californie, Magnan.

2^{ème} secteur : Les collines : St Marguerite, St Antoine de Ginestiere, St Isidore et St Roman de Bellet.

Parc d'accueil des jeunes enfants sur le territoire Ouest :

- EAJE municipal
 - L'Arbre Bleu
 - La Farandole
 - Les Petits Loups
 - Les Coquelicots
 - Les Rainettes
 - La Mantéga

- EAJE mixtes ville / entreprise :
 - Grenouillères
 - La Cantarella
 - Candiss et Cigaline
 - Les Petites Bulles
 - Lou Mistoulin
 - La Citronnelle
 - Menthe à l'eau

- Micro crèches privées
 - Pomme d'Happy
 - Micro crèche bilingue Baieta

- Crèches associatives
 - Rose de France
 - Marie Clotilde

- Service d'Accueil Familial municipal : Une antenne du service d'accueil municipal ; assistantes maternelles ville de Nice.

- Assistantes maternelles privées (1 à 4 enfants accueillis).

Structures accessibles à la petite enfance présentes sur le territoire Ouest :

- Le centre de PMI Arénas :

La PMI propose un accès aux soins gratuits pour les enfants jusqu'à 6 ans ainsi qu'un accompagnement pour les parents.

La PMI joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ou des crèches.

- La maison des 1000 premiers jours : De la conception aux trois de l'enfant, lieu d'accompagnement de la famille par des professionnels de la petite enfance.

- Bibliothèque/Médiathèque:

Plus on propose tôt un livre à un enfant, plus il s'appropriera l'objet. En effet on observe rapidement l'enfant « mimer » le conteur, et ainsi mettre le livre sur ses genoux, le regarder, et raconter les histoires tel qu'il les imagine en fonction des illustrations. La médiathèque propose également des activités et des animations adaptées aux plus petits.

La crèche Baie des Anges entretient un partenariat avec la Bibliothèque municipale Saint Jean Baptiste, Nice centre afin d'offrir aux enfants un accès à la lecture.

➤ **Ludothèque et LAEP (Lieu accueil Enfant Parent):**

Une ludothèque est un espace de jeu gratuit, destinés aux enfants de moins de 6 ans, toujours accompagnés d'un adulte. Ce lieu favorise la socialisation ainsi que la relation parents/enfants grâce aux moments d'échanges et de partages autour du jeu. La présence de professionnels de la petite enfance permet également aux parents d'échanger, d'être conseillés si besoins.

- Ludothèque municipale Les Petits Loups
- Ludothèque privée Le Balico

3.1.2-Les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population

Les crèches hospitalières sont des structures présentes au sein des hôpitaux de Nice. La structure Baie des Anges offre à la population :

➤ **56 places CHU**

Les familles issues du CHU peuvent être domiciliées dans tout le département des Alpes Maritimes.

La crèche est ouverte aux enfants dont l'un au moins des parents exerce une activité professionnelle au CHU de Nice en tant que titulaire, stagiaire, contractuel (CDI ou CDD de plus de 6 mois sans interruption), sur présentation d'un justificatif de la DRH au moment de l'admission de l'enfant.

Elles sont conçues pour accueillir les enfants du personnel hospitalier (médecin, infirmier, aide-soignant, secrétaire, etc.), sans condition de revenus.

Ce mode de garde est adapté aux conditions de travail du personnel soignant contraint de travailler en horaires décalés. Il est donc primordial de pouvoir leur offrir un mode de garde adapté avec des horaires d'accueil élargis. Les enfants peuvent être accueillis dès 6h45 et jusqu'à 20h30.

➤ **14 places Ville de Nice :**

Les familles bénéficiant de ces places doivent être résidents niçois, sans condition de ressources. Les parents qui ont une démarche de retour à l'emploi ont la possibilité d'obtenir un moyen de garde à raison de 2 à 3 jours par semaine afin de faciliter leurs démarches et favoriser le lien social.

3.2-L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

La structure Baie des Anges travaille en partenariat avec la Ville de Nice, la CAF et La PMI afin de proposer un accueil le plus adapté aux familles du quartier ou travaillant au CHU de Nice.

- La Ville de Nice est le partenaire privilégié du CHU. Les familles résidentes du quartier bénéficient des horaires étendus d'ouverture au même titre que les agents hospitaliers.
- La CAF et le PMI sont les 2 organismes financeurs et de contrôle de l'activité. Ils sont garants du bon fonctionnement de la structure tant au niveau de la structure en elle-même, de la qualification des professionnels et de son financement.
- Les objectifs pédagogiques sont réfléchis en équipe et au regard des valeurs portées par la structure.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
L'accueil et le respect de l'enfant et de sa famille/ le non jugement	Période d'adaptation personnalisée Accueil individualisé	Favoriser une intégration optimum de l'enfant et établir la relation de confiance avec la famille	A l'arrivée de l'enfant et à chaque changement de section si nécessaire	1 ^{er} Rdv téléphonique lors de l'admission, Envoi des modalités d'adaptation et du règlement de fonctionnement, RDV avec la direction pour l'établissement du contrat d'accueil, Réunion d'information annuelle pour les familles, Entretien avec les éducateurs comprenant la visite de la crèche, Questionnaire de satisfaction en fin de réunion annuelle
	Temps d'échanges ou transmission quotidiens Ecoute active et bienveillance envers l'enfant et sa famille	Obtenir les informations nécessaires ou les transmettre pour favoriser un accueil individualisé	Bi quotidienne	Information orale et écrite Café parents à thème
	Respect du rythme alimentaire pour les bébés Respect préférences alimentaires Respect des PAI alimentaires Semaine du goût	Favoriser la diversification individualisée en partenariat avec la famille et le médecin référent de l'enfant Découverte et initiation aux nouvelles saveurs et textures Permettre le bon développement staturo pondéral de l'enfant	Quotidienne	Fiche individuelle alimentaire pour les bébés Affichage des menus hebdomadaires Commission des menus 2 fois/an Mise en place d'ateliers du goût en octobre Menus à thème tous les 2 mois Mise à jour des PAI alimentaires Surveillance pondérale de l'enfant
	Respect des rythmes de sommeil et réveil échelonné	Favoriser les compétences de l'enfant et assurer sa construction psychique sur les temps d'éveil	Quotidienne	Transmissions écrites Surveillance du temps de repos sous l'œil attentif de l'adulte Présence rassurante du professionnel

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
L'accueil et le respect de l'enfant et de sa famille/ le non jugement	Respect de l'intimité lors du change Acquisition de la propreté individualisée	Moment d'échange individualisé privilégié, de bien être, de plaisir, découverte du corps, Favoriser une hygiène corporelle satisfaisante Favoriser l'apprentissage de la propreté en tenant compte de sa maturation physiologique et psychologique	A tout moment de la journée	Transmissions écrites et orales Observations du développement psycho moteur de l'enfant, Travail en collaboration avec la famille
	Facilitation de l'acquisition du langage au rythme de chaque enfant Poser des mots sur chaque action Activités de lecture, chansons, comptines, graphisme	Développer leur capacité à communiquer et à maîtriser du langage Ecouter l'enfant stimule son envie de s'exprimer Accompagner l'enfant avec un langage simple lui procure un climat rassurant et en fait un interlocuteur privilégié	A tout moment de la journée	Transmissions écrites et orales Observations du développement psycho moteur de l'enfant, Travail en collaboration avec la famille
Inclure l'écologie et le développement durable au sein de la crèche	Label THQSE : Recyclage des papiers des piles Tri des déchets Utilisation produits d'entretien éco responsables Utilisation d'aliments de saison et /ou bio Réduire le gaspillage alimentaire Limiter l'utilisation des biberons plastiques Ateliers de sensibilisation avec les enfants les plus grands	Sensibiliser les familles et les professionnels au développement durable	Quotidienne	Diminuer le volume de déchets Observation du changement de comportement des professionnels et familles

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Inclure l'écologie et le développement durable au sein de la crèche	Initiation à la pratique du jardinage avec 2 jardinières à hauteur d'enfant Un espace partagé çà destination des professionnels et des familles	Développer la capacité d'observation des enfants, les inscrire dans une temporalité, développer les 5 sens, la créativité, l'imagination, la diversité des matières, l'autonomie à l'utilisation d'outils Favoriser le partage et la communication autour de la nature, accès libre pour les enfants accompagnés de leur parent	Ateliers dédiés, Entretien du jardin	Reportage photos, Dégustation des fruits et légumes, herbes aromatiques
L'accompagnement des équipes et la formation	Formations internes institutionnelles	Favoriser le maintien des connaissances et les améliorer Apporter de nouvelles compétences	Annuelle	Amélioration des pratiques professionnelles
	Formations métiers externes	Acquisition de compétences	A la demande	Amélioration des pratiques professionnelles
	Accompagnement VAE	Valoriser les compétences de terrain	A la demande	Obtention du diplôme visé
	Les temps de réunion et/ou d'échanges professionnels Projet mise en place EPP	Favoriser la communication inter professionnelle, développer la réflexibilité des professionnelles	Réunions bi mensuelles, EPP 2h/quadrimestre/agent	Amélioration des pratiques professionnelles

3.3-Les modalités de participation des familles

Accueillir un enfant en crèche, c'est prendre en compte celui-ci avec sa famille, son histoire, sa culture. Il s'agit pour les professionnels et les familles de partager un dessein commun : celui du bien-être de l'enfant et d'échanger dans ce sens.

3.3.1-Participation des familles à la vie de la structure

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Renforcer la coopération entre famille et professionnels	Conseil de crèche	Inclusion de parents représentants de chaque section Information sur fonctionnement de la structure (travaux, projets, achat matériel, mouvements personnels) Favoriser l'implication des familles comme partenaires	Annuelle	Affichage interne, Mailing, Rédaction et diffusion du compte rendu
Favoriser le lien de confiance entre les familles et les professionnels	Réunion d'information rentrée	Permettre à tous les parents d'obtenir les informations sur le fonctionnement de la crèche Partager, favoriser l'écoute et la communication parents/professionnels	Annuelle	Affichage interne, Mailing, Questionnaire de satisfaction
Favoriser le lien social	Animation de fin d'année	Favoriser l'ouverture sur l'extérieur Partager un évènement entre familles/professionnels	Annuelle	Affichage interne, Mailing, Questionnaire de satisfaction
	Publication photos et des créations des enfants	Faire découvrir les activités des enfants Mettre en valeur les animations à thème (Noël, Pâques ..) Partager des moments clés individuels	Tout au long de l'année	Panneaux d'affichage, Site internet individualisé et sécurisé, Remise des créations des enfants aux parents en fin de trimestre

3.3.2-Actions de soutien à la parentalité proposées

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Développer le soutien à la parentalité	Café parents par thème	Développer les liens parent/professionnel Favoriser l'épanouissement de l'enfant en accompagnant la famille dans son questionnement à son égard	trimestrielle	Affichage d'information interne, Mailing, Panneaux illustrants le thème choisi
	Semaine mondiale de l'allaitement	Encourager et soutenir la poursuite de l'allaitement en crèche Répondre au questionnement parental sur les différents de l'allaitement (durée, sevrage ...)	Annuelle et à la demande	Affichage d'information interne, Mailing, Panneaux illustrants le thème de l'allaitement
	Permanence d'intervenants spécialisés : psychologue, professionnels de la petite enfance Collaborer avec les structures externes (CAMSP)	Répondre selon ses compétences aux questionnement parental Favoriser une prise en charge pluridisciplinaire au bénéfice de l'enfant Participer aux actions de santé publique et dépistage de situation à risque (handicap ou maladie chronique)	A la demande	Entretiens individuels, Bilan de concertation

3.4-Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

3.4.1-Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

En application des dispositions des articles L214-2 et L.214-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF), et de l'article L 2324-1 du code de la santé publique (CSP), l'attribution de places lors de la commission d'admission commune aux deux établissements d'accueil du jeune enfant du CHU de Nice, ainsi que les places réservées par la Ville de Nice, prennent en compte les particularités sociales des familles afin de :

- Faciliter l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité,
- Garantir des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales

3.4.2-Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil est un droit fondamental.

Ainsi, le **décret n°2021-1131 du 30 août 2021** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans stipule dans son article R 2324-17 que : « *Les établissements d'accueil du jeune enfant offre avec le concours du référent santé et accueil inclusif un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants notamment de ceux présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Il favorise la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées* ».

Le référent santé de l'établissement a pour mission d'élaborer un projet d'accueil personnalisé et inclusif de l'enfant notamment pour ceux présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Il favorise la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposés.

Le référent santé a aussi pour mission de conseiller le personnel en matière de développement de l'enfant et d'assurer des temps de formation.

L'enfant porteur de handicap ou présentant une difficulté de développement connu avant l'entrée ou décelé pendant son accueil à la crèche, pourra bénéficier de modalités d'accueil spécifiques par l'élaboration d'un contrat incluant les parents, l'établissement, l'équipe de soins externe.

Pour un enfant en situation de handicap accueilli au sein de l'établissement, le bénéfice de la PSU est étendu jusqu'aux cinq ans révolus de l'enfant si nécessaire.

Les enfants atteints d'une maladie chronique telle que l'allergie alimentaire ou intolérance sont accueillis avec la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

3.4.3-Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il est également caractérisé par le fait que l'enfant n'a jamais fréquenté la structure. Chaque demande sera examinée par la Direction des Ressources Humaines pour les places du CHU. Concernant les places ville de Nice, les demandes d'accueil d'urgence sont examinées par la Direction de la Petite Enfance de la Ville et limitées à 1 mois.

Pour les familles dont les enfants fréquentent la structure dans le cadre d'un accueil d'urgence, et si les ressources ne sont pas connues, sera appliqué le tarif horaire plancher fourni par la CNAF indiqué en annexe de ce document.

En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, ce même tarif sera appliqué.

3.5-Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable

La crèche Baie des Anges s'inscrit dans une démarche de développement durable en lien avec la volonté du CHU qui est moteur dans cette recherche d'amélioration.

Objectif	Descriptif de l'action	Impact attendu	Modalités d'évaluation des actions mise en place
Obtenir le label THQSE	Recyclage des papiers des piles Tri sélectif des déchets Utilisation produits d'entretien éco responsables Utilisation d'aliments de saison et /ou bio Réduire le gaspillage alimentaire Limiter l'utilisation des biberons plastiques Ateliers de sensibilisation avec les enfants les plus grands	Répondre à une demande sociétale Améliorer la qualité de vie des enfants et des équipes Mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement	Diminuer le volume de déchets Observation du changement de comportement des professionnels et familles
	Initiation à la pratique du jardinage avec 2 jardinières à hauteur d'enfant Un espace partagé à destination des professionnels et des familles	Reconnecter les enfants à la nature et les sensibiliser à l'environnement Observer la diversité, Développer les connaissances intellectuelles (langage, capacité d'attention, imaginaire, sens des responsabilités.) Stimuler les capacités motrices de l'enfant Engager collectivement tous les acteurs de la crèche dans un projet innovant et fédérateur	Reportage photos, Dégustation des fruits et légumes, herbes aromatiques

4- Projet d'accueil

Le projet d'accueil de la structure Baie des Angles offre des prestations dont les modalités pratiques intègrent les valeurs portées par l'équipe.

Les compétences professionnelles mobilisées, répondent à l'article R. 2324-38, du code de la Santé Publique. Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles appliquent l'article R. 2324-37.

4.1-Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

4.1.1-Les périodes d'ouverture

- La crèche est ouverte du lundi au vendredi.
- L'amplitude horaire est de 6h45 à 20h30.
- La crèche est fermée les weekends et jours fériés ainsi que 3 semaines en été et une semaine pendant les vacances scolaires de Noël en alternance avec la structure des Petits Galets.
- L'âge des enfants accueillis : 2 mois et demi à 6 ans
- La capacité est de 70 places avec un agrément modulable garantissant un accueil de qualité, en conformité avec le personnel affecté et la superficie règlementaire.
- L'agrément modulable est déterminé en fonction des besoins des familles
- 56 places sont réservées aux enfants du personnel du CHU
- 14 places sont réservées par la ville de Nice au bénéfice des enfants des familles domiciliées à Nice.

4.1.2-. Le déroulé de la période d'adaptation

➤ **Période d'adaptation à l'entrée**

Lorsqu'un enfant est accueilli à la crèche, la famille est reçue par la directrice afin de déterminer ses besoins. Les modalités de la prise en charge individuelle lors de l'adaptation de l'enfant sont formalisés par écrit. Ce document est transmis à la famille et à l'équipe.

Pour l'enfant et sa famille, cette période d'adaptation progressive permet :

- De préparer l'enfant et les parents à la séparation dans le respect et la confiance, base de la sécurité affective
- De créer des liens de confiance réciproque
- D'avoir des repères stables dans l'espace, le temps et la communication
- Permettre à l'enfant de se familiariser progressivement avec l'équipe en présence de ses parents »

Pour l'équipe, cette période d'adaptation progressive permet :

- D'accompagner l'enfant et ses parents dans cette expérience d'accueil en collectivité en les rassurant
- De satisfaire de façon ajustée les besoins de l'enfant par la connaissance de ses habitudes et de son rythme de vie, sa relation autour du repas, du sommeil et du jeu dans le respect des habitudes familiales.

Le premier contact s'effectuera en présence du père ou de la mère sur un temps de jeu, Dans un deuxième temps, l'enfant et son parent seront accueillis lors du repas, de change ou de repos. Dans un troisième temps, l'enfant restera seul sur une durée de plus en plus longue.

Le premier jour l'auxiliaire de référence fait visiter le service, présente l'équipe, puis s'isole du groupe afin d'être à l'écoute de la famille. Le parent présent prendra le temps de remplir avec l'auxiliaire le document « habitudes de vie de l'enfant ».

L'agent référent rendra compte de l'adaptation au reste de l'équipe.

Déroulé d'une semaine type d'adaptation				
	Durée de présence de l'enfant	Objectif visé et modalités	Lieu (si nécessaire)	Personnes présentes
Jour 1	1 heure avec le parent	Observation, prise de contact	Section d'accueil de l'enfant	Le parent, la professionnelle référente de l'accueil
Jour 2	2 heures avec le parent	Repas de l'enfant		Le parent, la professionnelle référente de l'accueil
Jour 3	2 heures sans le parent	Repas de l'enfant		Professionnelle référente de l'accueil
Jour 4	5 heures sans le parent	Eveil, repas et sieste		Equipe référente de la section
Jour 5	7 heures sans le parent	Eveil, repas, sieste, goûter		Equipe référente de la section

➤ **Période d'adaptation au changement de section**

A chaque changement de section, en accord avec les parents et l'équipe, une auxiliaire accompagnera progressivement les enfants dans la nouvelle unité de vie. L'enfant accompagné prendra connaissance des nouveaux locaux, de l'équipe d'auxiliaires et des enfants du groupe, sur une période d'une semaine ou deux. Une présentation de l'enfant sera faite à la nouvelle équipe d'auxiliaires et les parents seront conviés à une visite des locaux ainsi qu'à la présentation de cette nouvelle équipe.

4.1.3- Le déroulé d'une journée type

Afin de procurer des repères temporels à l'enfant, un rythme journalier est proposé au sein de la crèche. Ces repères favorisent la sérénité et le bien-être de l'enfant et lui permettront de vivre sa journée en collectivité.

Activités	Lieu	Descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les objectifs pédagogiques
Accueil des enfants et des parents le matin	La section de l'enfant	<p>De préférence avant 9h30 afin de ne pas perturber l'organisation de la section</p> <p>Des horaires d'arrivée aménagés sont acceptés afin de répondre aux besoins des familles hospitalières</p> <p>Les arrivées ne se font pas lors des temps de repas ou de sieste</p> <p>L'accueil est un moment privilégié entre le parent, l'enfant et la professionnelle afin d'instaurer un climat de confiance rassurant</p> <p>Les transmissions orales et écrites faites à l'arrivée permettent une continuité dans la vie de l'enfant pour lui assurer un bon déroulement de sa journée (sommeil, repas, état de santé, traitements donnés à domicile, heure de retour du parent le soir, ...)</p>
Temps dédiés aux activités du matin (ateliers, activités libres ou guidées, éveil culturel...)	Section, différents espaces extérieurs	<p><u>Jeux libres</u></p> <p>Le jeu est dit libre quand l'enfant a le choix d'agir en faisant ce qu'il désire sans attente d'un résultat de la part des adultes.</p> <p>Eveil des sens pour les plus jeunes en mettant des jouets à disposition (hochets, balles anneaux, clés...)</p> <p>Développement de l'autonomie et</p> <p>Élargissement du champ de l'exploration (cubes, voitures, livres, vélos ...)</p> <p><u>Jeux symboliques</u></p> <p>Reproduction des situations vécues, développement de l'imaginaire et de l'autonomie, partage et respecte des autres (coins poupées, dinette, docteur, garage espace musique ...)</p> <p><u>Jeux de construction</u></p> <p>Lego®, Clippo®, Abac®</p> <p><u>Jeux moteurs en intérieur ou extérieur</u></p> <p>Découverte de l'aptitude physique en respectant la maturité cérébrale, développer la confiance en soi, le vocabulaire correspondant au schéma corporel, découverte de l'environnement. (Vélos, trottinettes balançoires, toboggan, parcours psycho moteur, piscine ...)</p> <p><u>Jeux dirigés et éducatifs</u></p> <p>Proposés mais non imposés, de courte de durée pour laquelle une consigne est donnée par l'adulte et qui a un ou plusieurs objectifs précis. Il permet de développer les compétences cognitives, motricité fine, éveil de la curiosité, développement du langage, intégration de règles de jeux (puzzle, dominos, encastrement, peinture, coloriage, perles, pâte à modeler etc...)</p> <p><u>Ateliers pâtisserie et jardinerie</u></p> <p>Proposés au groupe des plus grands ; en petit groupe, dégustation des plats préparés lors du déjeuner ou goûter.</p> <p><u>Eveil musical ou exploration sonore</u></p> <p>Approche sensorielle et ludique de la musique, à travers la voix, le corps, le rythme, l'écoute, la découverte et la manipulation d'instruments.</p> <p>Apprentissage d'un moyen d'expression différent (appareils musicaux, boîtes à comptines, instruments de musique, chants et comptines...)</p> <p><u>Lecture, marionnettes, spectacles</u></p> <p>Les mots posés sur les gestes quotidiens, lors des activités, sur les émotions permettent à l'enfant de s'inscrire dans un désir de communiquer. L'écoute de l'adulte va encourager l'enfant à s'exprimer (livres, imagiers, histoires, contes...)</p>

Activités	Lieu	Descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les objectifs pédagogiques
Repas midi et soir	Section ou espace extérieur en été	<p>Bébés : à la demande ou horaire échelonné 10h45/13h pour les bébés diversifiés ; repas soir 19h15</p> <p>Le rythme et le régime alimentaire de chaque enfant sont respectés</p> <p>La poursuite de l'alimentation au lait maternel est privilégié le cas échéant</p> <p>Les mères allaitantes ont la possibilité de tirer leur lait ou de venir allaiter leur bébé à la crèche</p> <p>La prise alimentaire est faite aux bras ou dans un transat selon la préférence de l'enfant</p> <p>La diversification alimentaire se fait à l'initiative du parent</p> <p>La prise alimentaire est un moment privilégié où le lien l'enfant est fortement investi</p> <p>Moyens et grands : 11h et 19h15</p> <p>Le menu hebdomadaire est affiché</p> <p>Les repas sont adaptés à leur âge, en quantité, en texture, en fonction de leur régime particulier</p> <p>Le repas est un temps de découverte gustatif, favorise l'envie de goûter les différents aliments, textures, couleurs, sensation chaud/froid</p> <p>L'enfant est libre de refuser un aliment</p> <p>Le temps de repas favorise l'autonomie de l'enfant : la motricité fine, la coordination main/bouche, le développement du langage, le tri des déchets, Permet l'apprentissage des règles sociales</p>
Temps de repos	Dortoirs dédiés	<p>Bébés : lits à barreaux individuels et dortoir commun, bercement à la demande, endormissement aux bras si besoin et couchage à la demande</p> <p>Moyens/grands : rituel d'endormissement (temps calme par une lecture, musique douce), couchettes au sol individuelles, sieste commune à partir de 12h ; bercement à la demande, réveil échelonné</p>
Goûter – collation	Section ou espace extérieur en été	<p>Bébés : à la demande</p> <p>Moyens /grands : à table,</p> <p>La collation est servie à 8h30 composée d'un fruit frais ou jus de fruit pressé</p> <p>Le goûter est servi à 15h30, il est à 3 composantes.</p>
Temps et espaces dédiés aux activités de l'après-midi	Section, différents espaces extérieurs	Mêmes modalités que le matin
Départ des enfants	La section de l'enfant	<p>Transmissions orales et écrites sur le déroulement de la journée et ses temps forts.</p> <p>Faire part des expériences de l'enfant, son positionnement au sein du groupe, ses progrès ou difficultés.</p>
Lien avec les familles	A tout moment	<p>La relation professionnel/parent se construit au quotidien afin de développer le lien de confiance, l'écoute active, l'empathie en gardant à l'esprit le bien-être de l'enfant.</p> <p>Transmissions orales et écrites au quotidien ; réunions collectives d'informations, accès sécurisé au site web crèches hospitalières https://creches-chu-nice.fr/</p> <p>participation au conseil de crèche, entretiens contextualisés avec les intervenants spécialisés (EJE, psychologue, puéricultrice), disponibilité des professionnels de terrain au quotidien</p>

La sortie hors de la structure est envisageable en partenariat avec les familles et sous leur propre responsabilité. Ce moment de partage permet de renforcer les liens professionnels/parents au bénéfice de l'enfant.

Le responsable de l'établissement établit un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324-43-2 du présent code. Ce protocole est joint en annexe 5 du règlement de fonctionnement.

Pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie permet de respecter les exigences de l'article R. 2324-43-1 et garantir un rapport d'un professionnel pour cinq enfants

4.2-Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel

4.2.1. Descriptif de l'équipe

La structure Baie des Angles veille à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'elle accueille et de son projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel.

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire dans la fonction (en ETP)
Direction	Cadre Puéricultrice	1
Continuité/adjoint de direction	Cadre Sage-Femme	1
Personnel encadrant	Auxiliaire de puériculture et CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)	AP : 12.4 CAP AEPE : 6
Intendance et logistique	Cuisinière, ASH, Biberonnière, Adjoint administratif	6
Référent « Santé et Accueil inclusif »	En cours d'embauche	
Professionnel paramédical	Puéricultrice ou Infirmier diplômé d'état en cours d'embauche	
Professionnel éducatif	Educateur de jeune enfant	2.5
Psychologue	Psychologue	0.04
Animateur analyse de pratiques professionnelles	En cours d'embauche	

4.2.2. Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)

Dans le cadre du plan de formation du CHU, diverses formations sont proposées aux professionnels dont certaines sont obligatoires (attestation gestes d'urgence, prévention incendie).

Des centres de formation agréés sont aussi sollicités pour des formations métiers.

Les professionnels sont aussi accompagnés afin de réaliser une Validation des Acquis leur permettant de monter en compétences (AP, EJE).

Les évaluations des pratiques professionnelles font parties du projet d'équipe.

4.2.3. Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

La crèche accueille régulièrement des stagiaires comme éducateur jeune enfant, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, aide-soignante, CAP AEPE.

Le CHU de NICE s'inscrit dans une politique de formation des futurs professionnels. Les stages permettent à l'étudiant de découvrir le monde professionnel, de développer son savoir-être ainsi que son savoir-faire et d'affiner son projet professionnel.

Les stages sont également une expérimentation de terrain utile pour le passage de la théorie à la pratique.

4.2.4. Le recours à des intervenants extérieurs

L'accompagnement de l'équipe s'effectue en collaboration avec les services supports du CHU de Nice ou avec des intervenants extérieurs experts dans le domaine de la petite enfance.

Fonction/Métier	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Service social du personnel	Assistante sociale	Prendre en charge les situations particulières et difficiles	Démarches individuelles	En fonction des besoins
Service diététique	Diététicienne	Garantir le bon équilibre alimentaire Respecter les régimes particuliers et les allergies ou intolérances alimentaires	Participation à la commission des menus	2 fois par an
Services supports du CHU : techniques, biomédicales, blanchisserie, pharmacie	En fonction des services	Garantir le bon fonctionnement de la structure	Interventions ou livraisons	A la demande
Association Lire et Faire Lire	Bénévoles	Favoriser l'éveil à la lecture	Interventions de la bénévole en petits groupes	1 fois par semaine
Bibliothèque de Nice	Bibliothécaire	Favoriser l'éveil à la lecture	Livraison de livres à thème	1 fois par an
Conseillère en lactation	Sages-femmes ou puéricultrices référentes en lactation	Accompagner les mères allaitantes et développer les compétences de l'équipe encadrante	Formation en interne Café parents et animation lors de la semaine mondiale de l'allaitement	A la demande

L'utilisation des services supports du CHU permet de suivre les interventions au quotidien par le biais de logiciels informatiques ou lors de réunions communes.

Les intervenants du secteur culturel sont des partenaires réguliers de la structure Baie des Anges dont les conventions sont régulièrement renouvelées.

Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement est transmis au président du conseil départemental après leur adoption définitive et après toute modification.

Le projet d'établissement est consultable sur le site intranet du CHU de NICE et sur le site internet suivant : <https://creches-chu-nice.fr/>

Le projet d'établissement est accessible aux titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis au sein de la structure Baie des Anges. Un exemplaire peut leur être transmis sous format numérique.

Le projet d'établissement est daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel.

Les modifications l'impactant feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.

Ce document est établi en triple exemplaires :

- *Un pour le Conseil départemental*
- *Un pour la Caisse d'Allocations Familiales*
- *Un à conserver par la structure*


Le présent règlement annule et remplace-le précédent projet et prend effet à la date de sa signature par

Date *11 Avril 2023*

Signatures et cachets

Le Responsable de la structure
Madame ROUX Sabine

Le Gestionnaire
Monsieur BOURRET Rodolphe


CHU DE NICE - Hôpital de L'Archet
EAJE Baie des Anges
Sabine ROUX - Cadre de santé
Tél. : 04 92 03 57 26 - Fax : 04 92 03 57 43

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- **DATE**
- **CACHET**
- **SERVICE**
- **NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE**
- **SIGNATURE**

DOCUMENT VISE PAR LA CAF :

- **DATE**
- **CACHET**
- **SERVICE**
- **NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE**
- **SIGNATURE**

ANNEXE : Projet pédagogique